

1) Période de césure - Demande

Nom : Prénom : n° étudiant :

Formation dans laquelle le cursus souhaite être suspendu (mention, parcours, année d'origine et de réintégration) :
.....

Dates début/fin de la période de césure souhaitée (minimum 1 semestre, maximum 2 semestres consécutifs) :

Type de césure (cocher la case correspondante) :

- ☐ Formation dans un domaine différent
☐ Expérience en milieu professionnel (hors stage), en France ou à l'étranger
☐ Engagement de service civique, en France ou à l'étranger
☐ Projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur
☐ Autre : Expérience personnelle, séjour à l'étranger (hors programme d'échanges)...

Résumé du projet de césure :
.....

Joindre obligatoirement une lettre de motivation détaillant les modalités de réalisation de césure : nature, modalités de mise en œuvre et objectifs du projet

Nom du responsable de formation d'origine : Avis : Date et signature :	Date et signature de l'étudiant :
Nom du responsable de formation dans laquelle l'étudiant sera réintégré (si autre université, nom et signature du Président) : Avis : Si défavorable motif : Date et signature :	Le Président de l'université de La Réunion : Avis : Si défavorable motif : Date et signature :

2) Période de césure - Convention

A remplir si avis favorable des responsables de formation

La présente convention est établie entre l'étudiant(e), né(e) le, domicilié(e) et l'Université de La Réunion représentée par son Président.

Cette convention a pour but de préciser les conditions dans lesquelles l'étudiant(e) est autorisé(e) à effectuer une période de césure du au et à réintégrer l'université à son retour.

Résumé du projet de césure :

Dates début/fin de la période de césure :

Inscription administrative 20__/20__ (année universitaire concernée par la demande), indiquer l'intitulé et le code étape de la formation) :

Inscription administrative 20__/20__ (année universitaire de réintégration), indiquer l'intitulé et le code étape de la formation :

Montant des droits de scolarité : tarif réduit fixé par arrêté ministériel

Modalités d'accompagnement de l'étudiant prévues par le responsable de formation avant la césure (préparation de cette période) et après la césure (pour l'établissement du bilan) :

Modalités d'encadrement pédagogique de l'étudiant pendant la période de césure :

Modalités de validation de la période de césure, soit par la délivrance d'ECTS (en sus de ceux prévus dans la formation d'origine), soit par une reconnaissance des compétences, connaissances ou aptitudes acquises par l'étudiant en dehors de son cursus (apparaîtra dans le supplément au diplôme) :

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux (un pour l'étudiant, un pour le responsable de formation). Une copie sera conservée par le service de la scolarité.

Nom du responsable de formation d'origine : Date et signature :	Date et signature de l'étudiant :
Nom du responsable de formation dans laquelle l'étudiant sera réintégré : Date et signature :	Le Président de l'université de La Réunion Date et signature :

En cas d'interruption de la césure avant le terme prévu dans la convention, la réintégration dans la formation

Référence : décret du MESRI n°2018-372 du 18 mai 2018, relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur, publié au JORF du 20 mai 2018 et applicable à partir du 21 mai 2018.

